

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 4 juillet 2023, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 22 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 15 représentants 15 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 39 voix

Délibération n° BS-2023/32

Objet : Création de poste gestionnaire administratif du personnel à temps non complet – cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux

LISTE DES PRESENTS :

| | |
|---|---|
| 1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix | 5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix |
| | BREYTON Stéphanie |
| | CLOUZEAU Dominique |
| 2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix | DELPHIN Maurice |
| DOLGOPYATOFF BURLET Céline | ESCARON Dominique |
| | GUSMEROLI Stéphane |
| 3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix | MOREL Véronique |
| GUIGUE Gilbert | |
| WOLFF Corine | 6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix |
| | DELCAMBRE Philippe |
| 4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix | |
| BONNARDON Pierre | 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix |
| HABFAST Claus | ENGRAND Christophe |
| | MACHON Martine |
| | PICHON-MARTIN Bertrand |

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

| | |
|---|---|
| 1° COLLEGE pouvoir = 6 voix | 5° COLLEGE pouvoir = 1 voix |
| BERANGER Nathalie à DOLGOPYATOFF BURLET Céline | MICHALLET Bernard à MOREL Véronique |
| SANDRAZ Eric à WOLFF Corine | MONIN Michelle à BREYTON Stéphanie |
| VIAL Cédric à GUIGUE Gilbert | |
| | |
| 2° COLLEGE pouvoir = 1 voix | 6° COLLEGE pouvoir = 1 voix |
| GERIN Anne à PICHON-MARTIN Bertrand | LAVAL Sylvain à GUSMEROLI Stéphane |
| | PICARD Christian à CLOUZEAU Dominique |
| 3° COLLEGE pouvoir = 1 voix | |
| | |
| 4° COLLEGE pouvoir = 1 voix | 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix |
| BAABAA Jimmy à ESCARON Dominique | |

Votants (en voix) : 39
 Exprimés (en voix) : 39
 Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

**Objet : Création de poste gestionnaire administratif
du personnel à temps non complet
cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux**

Contexte

La gestionnaire du personnel quitte le syndicat mixte par voie de mutation le 31/08/2023. Il est proposé de recruter un agent pour pourvoir à son remplacement. Il s'agit d'un emploi :

- soit de catégorie C sur le grade d'adjoint administratif, adjoint administratif principal territorial relevant du cadre d'emplois des adjoints administratif territoriaux
- soit de catégorie B sur le grade de rédacteur, rédacteur principal territorial relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- à temps non complet (soit inférieur à 17h30/35h00, soit égal ou supérieur à 17h30/35h00) pour assurer la gestion administrative du personnel,

Le poste actuel sera supprimé après avis du comité technique.

Missions

Sous la responsabilité de la directrice administrative et financière, il (elle) exercera les missions suivantes :

Missions principales :

Gestion administrative et sociale du personnel :

Recrutement (diffusion des offres d'emplois, déclarations de vacances)

Absentéisme (maladie, accident du travail ...)

Suivi des payes et des déclarations annuelles (préparation de la paye et intégration dans les logiciels de paye et comptable après établissement des payes par le CDG 38)

Suivi administratif des carrières des agents (tout type de contrats : titulaires, non titulaires, stagiaires, services civiques, élus, temps de travail ...)

Tenue des dossiers individuels des agents

Formation : collecte et suivi des demandes individuelles de formation, plan de formation ...

Elaboration et assistance à la directrice administrative et financière pour le calcul et le suivi des masses salariales (prévisionnel, saisie dans les tableaux de bords des exécutions...)

Hygiène et sécurité :

Médecine du travail

Suivi et mise à jour du DUERP (établissement des plans d'action)

Assistant de prévention

Missions secondaires :

Suivi des assurances

Gestion des subventions relevant de financement spécifiques (appels à projets nationaux, fonds européens...) : demandes de paiement, suivi avec les financeurs ...

Profil recherché

Niveau minimum Bac +2.

Expérience significative dans le domaine de la gestion du personnel

Connaissance du statut de la Fonction publique territoriale

Aptitude à travailler en équipe et avec les autres services

Niveau de recrutement

Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux

Rémunération statutaire + régime indemnitaire

Statut

Le poste sera pourvu par voie statutaire ou contractuelle.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-8, 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°. du Code Général de la Fonction publique. Sa durée pourra être prolongée d'une année supplémentaire maximum si la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du syndicat mixte.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'acter la création du poste de gestionnaire administratif du personnel à temps non complet, égal ou supérieur à 17h30/35h00 pouvant être pourvu :***
 - o ***par un fonctionnaire relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,***
 - o ***par un agent contractuel***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.***

Ainsi fait et délibéré le 4 juillet 2023,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **05 JUL, 2023**

